



001363

DECISION N° /D/MINFOPRA/SG/DAG/SDPSP/SP/BPF  
portant affectation des personnels.

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,**

- Vu la Constitution ;  
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;  
Vu le décret n° 2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;  
Vu le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;  
Vu l'arrêté n° 001609/MINFOPRA du 11 mars 2020 portant attribution du Brevet de l'ENAM à certains élèves du Cycle "B" de la Division des Régies Financières de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature, Promotion 2017-2019 ;  
Vu l'arrêté n° 001608/MINFOPRA du 11 mars 2020 portant attribution du Diplôme de l'ENAM à certains élèves du Cycle "A" de la Division Administrative de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature, Promotion 2017-2019 ;  
Considérant les besoins en ressources humaines des départements ministériels,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.**- Les personnels dont les noms suivent, titulaires du Diplôme ou du Brevet de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature, Sections **Administration Générale, Economie et Finances et Prix, Poids et Mesures** Promotion 2017-2019, précédemment en service au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, sont, à compter de la date de signature de la présente décision, affectés au **Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.**

Il s'agit de :

N°	NOMS ET PRENOMS	MATRICULE	SECTION
1	DOOAN NGOEPAH Cécile E	F-085815	AG A
2	KENNETH VEKIMA EDUBE MBAHO	V-085899	
3	NDONGO Serge-Eric Junior	X-086010	
4	NGANJE NGOWO Lynda, épouse METUGE	Z-086024	
5	NGUINI Rigobert Dieudonné	586399-V	
6	SADI NKOULOU Jacqueline Sonia	W-086088	

7	MOHAMED MARAVA	M-085977	ECOFI
8	NYOBE GOUETH Pascal Stéphane	A-060716	PPMB

**Article 2.-** Les soldes et accessoires de solde des intéressés seront imputés au budget du Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.

**Article 3.-** La présente décision sera communiquée et publiée partout où besoin sera./-

**AMPLIATIONS :**

- MINFOPRA/SG/DAG/SDPSP/SP/BPF ;
- MINFOPRA/SG/DRPCE ;
- MINFOPRA/SG/DGC ;
- MINEPAT/SG/DRH ;
- MINFI/BUDGET/TRESOR/DDPP ;
- INTERESSES/DOSSIERS ;
- CHRONO/ARCHIVES ;
- AFFICHAGE.

Yaoundé, le

24 AOUT 2020



Joseph LE